

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 1^{er} juillet 2016

Délibération n° 58/2016

RAPPORT 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

PREND ACTE de la présentation du rapport 2015 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Délibération n° 59/2016

RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER COMITÉ DE LOT-ET-GARONNE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la reconduction de la convention de partenariat passée avec le Comité de la Ligue contre le cancer portant sur le verre collecté sur le territoire communautaire,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette nouvelle convention.

Délibération n° 60/2016

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETTERIES EXPLOITEES EN REGIE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 43 voix POUR et 1 abstention,**

APPROUVE les modifications du règlement intérieur des déchetteries, à savoir :

- *remplacement de «Communauté de Communes du Grand Villeneuvois» et de l'anagramme «CCGV» par «Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois» et par «CAGV» dans l'intitulé et le corps du texte*
- *ajout de la déchetterie de Nombel à Sainte-Livrade-sur-Lot*
- *mise à jour des horaires des déchetteries à l'article 3*
- *suppression de l'amiante dans les déchets acceptés à l'article 4*

- *suppression de l'interdiction de dépôt des déchets artisanaux et commerciaux aux articles 5 et 7*
- *ajout de l'obligation de disposer du macaron de la CAGV sur le véhicule afin de bénéficier de l'accès aux déchetteries communautaires (après présentation de la carte grise à jour) à l'article 7.*

APPROUVE en conséquence le nouveau règlement intérieur,

AUTORISE l'affichage dudit règlement dans les 4 déchetteries exploitées en régie.

Délibération n° 61/2016

LANCEMENT DU PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le lancement du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET),

DIT que le Comité de Pilotage du PCAET sera composé de :

- Michel VAN BOSSTRAETEN
- Guy VICTOR
- Pierre-Jean FOUGEYROLLAS
- Yvon VENTADOUX
- Gaston BOSC
- Marc TRANCHARD
- Christiane BACHERE
- Pierre-Jean PUDAL

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n° 62/2016

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION HORIZON VERT POUR 2016 - 2017 - 2018

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la convention de partenariat à passer avec l'association Horizon Vert pour les années 2016, 2017 et 2018,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65, article 6574 « subventions aux associations » fonction 830 de la première Décision Modificative (DM 1) de l'exercice 2016 ainsi qu'aux Budgets primitifs des exercices 2017 et 2018.

Délibération n° 63/2016

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AGROBIO 47 POUR 2016 – 2017 - 2018

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la convention de partenariat à passer avec l'association AGROBIO 47 pour les années 2016, 2017 et 2018,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65, article 6574 « subventions aux associations » fonction 92 de la première Décision Modificative (DM 1) de l'exercice 2016 ainsi qu'aux Budgets primitifs des exercices 2017 et 2018.

Délibération n° 64/2016

PARTICIPATION À « OPÉRATION COMPOSTONS » ORGANISÉE PAR VALORIZON

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE l'engagement de la CAGV dans « Opération Compostons » organisée par le Syndicat ValOrizon,

AUTORISE Monsieur le Vice-Président délégué à l'Environnement à signer le règlement de participation à « Opération Compostons ».

Délibération n° 65/2016

ETUDE POUR LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE SPÉCIALE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le lancement de la tranche ferme de l'étude proposée par le Syndicat ValOrizon pour la mise en place de la Redevance Spéciale,

AUTORISE Monsieur le Vice-Président délégué à l'Environnement à signer la convention financière pour la tranche ferme de l'étude ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa réalisation,

DIT que les dépenses nécessaires à la réalisation cette étude seront prélevées sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2016.

Délibération n° 66/2016

LANCEMENT D'UNE ETUDE SUR L'AMENAGEMENT DES BERGES DU LOT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le lancement de l'étude relative à l'aménagement des bords de Lot présentée dans l'exposé qui précède,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter auprès de toute collectivité ou organisme (Etat, Région, Département), toute subvention,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation de service concernant cette étude,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice 2016.

Délibération n° 67/2016

DELIBERATION COMPLÉMENTAIRE A LA DELIBERATION n° 01/2015 DU 12 FÉVRIER 2015 DE PRESCRIPTION DE L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE de compléter la délibération n° 01/2015 du Conseil Communautaire du 12 février 2015, prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i.) tenant lieu de Programme Local de l'Habitat, en précisant les objectifs poursuivis conformément aux termes présentés par le Rapporteur.

VALIDE les objectifs poursuivis par le P.L.U.i. et les modalités de la concertation, présentés dans le rapport qui précède, et qui sont ceux contenus dans la délibération n° 01/2015 du conseil communautaire du 12/02/2015 de prescription du PLUih à l'exception :

- des modifications des objectifs poursuivis décrites dans le rapport qui précède,
- de la modification des références des articles du code de l'urbanisme cités, effectuée de façon à respecter la recodification du livre premier du code de l'urbanisme intervenue au 1/01/2016.

CONFIRME les décisions prises, les autorisations données à Monsieur le Président ou son représentant et les sollicitations effectuées lors de la délibération n° 01/2015 du Conseil Communautaire du 12 février 2015, prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

DIT que la présente délibération sera notifiée conformément aux dispositions des articles L. 132-7 et suivants et L. 153-11 du code de l'urbanisme.

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité conformément aux dispositions des articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme.

Délibération n° 68/2016

RAPPORT 2015 SUR L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI, DES TRANSPORTS ET DE LA VOIRIE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le rapport 2015 de l'accessibilité du cadre bâti, des transports et de la voirie,

AUTORISE les services à transmettre ce document aux autorités compétentes.

Délibération n° 69/2016

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de modifier la délibération n° 10/2015 du 12 février 2015 de la façon suivante :

- *intégration de l'association « Lola & Cie » dans la composition du collège des associations*
- *remplacement de l'association des commerçants du Villeneuvois par la Fédération des commerçants et artisans du Grand Villeneuvois.*

Délibération n° 70/2016

MULTI-ACCUEIL « LES PAPILLONS » A SAINTE-LIVRADE SUR LOT: DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le programme d'acquisition de petits matériels pour le multi-accueil "Les papillons" à Sainte-Livrade sur Lot, pour l'exercice 2016,

APPROUVE le plan de financement présenté, à savoir :

RECETTES		€ HT	DEPENSES		€ HT
1000	Apport CAGV	483,28	2131	Construction de bâtiments	
1311	Subv invest Etat		2135	Aménagement	1 610,94
1312	Subv invest Région		21541	Matériel ménager	
1315	Subv invest Collect Publiques		21833	Matériel informatique	
1316	Subv invest Entrep Publiques		2184	Mobilier	
131841	Subv invest CAF	1 127,66	2188	Autres immobilisations corporelles (télé-surveillance)	
131842	Prêt invest CAF				
TOTAL		1 610,94	TOTAL		1 610,94

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne la subvention de 1 127,66 € figurant à ce plan de financement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette demande,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces achats sont inscrits au Budget de l'exercice 2016.

Délibération n° 71/2016

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR COMMUN AUX STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'adopter les modifications du règlement intérieur commun aux structures d'accueil collectif de la Petite Enfance, soit :

- *le multi-accueil Darfeuille, le multi-accueil Saint-Etienne et le multi-accueil la Maison de la Petite Enfance de Villeneuve-sur-Lot,*
- *le multi-accueil « la piste aux étoiles » de Casseneuil,*
- *le multi-accueil « les papillons » de Sainte-Livrade-sur-Lot,*
- *le multi-accueil « les coccinelles » de Laroque Timbaut.*

Délibération n° 72/2016

ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CREATION D'UN « ORCHESTRE À L'ECOLE » A L'ECOLE ELEMENTAIRE MARCEAU ESQUIEUDE ST-ANTOINE DE FICALBA

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE pour la création d'un « Orchestre à l'école » à l'école élémentaire Marceau ESQUIEU de Saint-Antoine-de-Ficalba, la convention de partenariat entre la CAGV et l'association « Orchestre à l'école »,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2016.

Délibération n° 73/2016

BIBLIOTHEQUE DE LAROQUE-TIMBAUT : ELIMINATION DE DOCUMENTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le retrait et l'élimination des documents dont le mauvais état physique ou le contenu manifestement obsolète ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la bibliothèque,

DIT que ces livres réformés seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler,

DIT que certains exemplaires en nombre trop important par rapport aux besoins, éliminés pour cette raison, seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (points-lecture associés, associations, maisons de retraite ...) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler,

DECIDE de mettre au rebut, tout ou partie, des ouvrages « désherbés » les années précédentes,

DIT que dans tous les cas l'élimination des documents sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés ainsi que leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme de liste,

AUTORISE le bibliothécaire responsable de la bibliothèque communautaire à procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

Délibération n° 74/2016

CENTRE AQUATIQUE DE MALBENTRE : CREATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de créer un comité consultatif du centre aquatique de Malbentre,

DIT que ce comité sera composé des personnes suivantes :

- M. Patrick CASSANY, Président de la CAGV
- Mme Laurence LAMORLETTE, Vice-Présidente déléguée à la Culture
- Mme Marie-Christine ALBINET, Conseillère Communautaire déléguée aux équipements sportifs
- Mme Corinne BEGUERIE, représentant l'association Le Cercle des Nageurs Villeneuvois
- M. Vincent BLANCHARD, représentant l'association E.P.A.V. en qualité de titulaire, MM. Benoît THERIN et Laurent DOUSSY, en qualité de suppléants
- M. Guy GOBBATO, représentant l'association Villeneuve Triathlon en qualité de titulaire, M. Francis LANNES en qualité de suppléant.

DESIGNE Madame Marie-Christine ALBINET comme Présidente de ce comité consultatif.

Délibération n° 75/2016

AMENAGEMENT DE LA VOIE URBAINE N° 502 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNE DE BIAS – ANNULLATION DE LA DELIBERATION DU 30 JUIN 2015

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de rapporter la délibération n° 100/2015 du conseil communautaire du 30 juin 2015,

APPROUVE la réalisation de l'aménagement de la voie urbaine N° 502 ainsi que le plan de financement de cette opération tel que ci-dessus présenté,

DECIDE de passer avec la Commune de Bias, conformément à l'article 2 de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, une convention de maîtrise d'ouvrage unique par laquelle la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois sera désignée comme maître d'ouvrage unique des travaux,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations sont inscrits au chapitre 23, article 2317 « réseaux de voirie » fonction 822, du Budget primitif de l'exercice 2016.

Délibération n° 76/2016

ENTRETIEN DU CHEMIN RURAL N° 9 DU MOULINET : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE FOULAYRONNES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation de la réfection du Chemin Rural N° 9 du Moulinet limitrophe entre les communes de LA CROIX-BLANCHE et FOULAYRONNES ainsi que le plan de financement de cette opération tel que ci-dessus présenté,

DECIDE de passer avec la Commune de FOULAYRONNES, conformément à l'article L. 5216-7-1 du CGCT, une convention définissant la mise en œuvre de l'habilitation de réalisation d'une prestation de service de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois au profit de la Commune de FOULAYRONNES,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au Budget annexe des travaux de voirie sur le domaine communal non transféré de l'exercice 2016.

Délibération n° 77/2016

CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ENTRETIEN DES ABORDS DE LA PISTE CYCLABLE SUR VILLENEUVE/BIAS/PUJOLS : ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 15 AVRIL 2016 ET MODIFICATION DE LA CONVENTION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE d'annuler la délibération n° 40/2016 du 30 avril 2016,

APPROUVE la nouvelle convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec le Conseil Départemental pour l'entretien de la piste cyclable de la liaison de Villeneuve-sur-Lot,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2016, autant en recette qu'en dépense.

Délibération n° 78/2016

SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS DE CHASSE DU GRAND VILLENEUVOIS POUR L'EXERCICE 2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer aux sociétés de chasse du Grand Villeneuvois, pour l'exercice 2016, les subventions présentées dans l'exposé qui précède, pour un montant total de 1 500 €,

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces subventions seront inscrits à la Décision Modificative n° 1 (DM 1) du Budget Principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574 « subventions aux associations », fonction 833 « préservation du milieu naturel ».

Délibération n° 79/2016

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 3 de la Convention de Délégation de Service Public du réseau de transport public urbain portant modification de la contribution financière forfaitaire versée au délégataire, à savoir :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total 2014-2019
Total participation autorité délégante	1 374 476,69	1 545 207,60	1 707 045,03	1 633 749,23	1 630 243,35	1 631 010,94	9 521 732,84
Total participation avec l'avenant n°3	1 374 476,69	1 545 348,88	1 747 733,57	1 692 286,15	1 630 243,35	1 631 010,94	9 621 099,57
Ecart	0,00	141,28	40 688,54	58 536,92	0,00	0,00	99 366,73

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant.

Délibération n° 80/2016

AMELIORATION DU PÔLE D'ÉCHANGE DE VILLENEUVE-SUR-LOT : PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement modifié pour l'amélioration du pôle d'échange de Villeneuve-sur-Lot tel que ci-dessous :

Coût HT du projet : 90 000,00 €

Ressources :

CAGV (44 %) : 39 729,00 €

Etat - FSIPL (35 %) : 31 500,00 €

Région (10,50 %) : 9 385,50 €

Conseil départemental (10,50 %) : 9 385,50 €

SOLLICITE les subventions auprès des organismes participant à ce plan de financement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe Mobilité de l'exercice 2016.

Délibération n° 81/2016

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES : EXONERATION EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT REGIONAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE d'exonérer de la Cotisation Foncière des Entreprises, selon les modalités décrites dans le tableau ci-dessous, les opérations visées dans ce même tableau,

Pourcentage d'exonération en faveur de :	Année 1	Année 2	Année 3
Etablissements industriels			
Créations	100 %	100 %	30 %
Extensions	100 %	100 %	30 %
Etablissements de recherche scientifique et technique			
Créations	100 %	100 %	30 %
Extensions	100 %	100 %	30 %
Service de direction, d'étude, d'ingénierie et d'informatique			
Créations	100 %	100 %	30 %
Extensions	100 %	100 %	30 %

DIT que la présente délibération sera notifiée par Monsieur le Président aux services préfectoraux.

Délibération n° 82/2016

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION HABITAT JEUNES DU VILLENEUVOIS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer à l'Association Habitat Jeunes du Villeneuvois une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 €,

DIT que cette subvention sera inscrite, au chapitre 65 article 6574 « subventions aux associations et autres personnes de droit privé », fonction 90 de la première Décision Modificative (DM 1) de l'exercice 2016.

Délibération n° 83/2016

PARTENARIAT NUMERIQUE AVEC L'ENTREPRISE NEXIAL

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de conclure, avec l'entreprise NEXIAL, un partenariat numérique tel que défini dans l'exposé du Rapporteur,

ACCORDE à l'entreprise NEXIAL, dans le cadre de ce partenariat, une participation financière de 4 000 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir pour formaliser ce partenariat,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice 2016.

Délibération n° 84/2016

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : EXERCICE 2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations telles que présentées ci-dessous :

Associations	Montant	Objet
Association culturelle et musicale de LAROQUE	1 600 €	Fonctionnement 2016
A mots ouverts	450 €	Actions 2016
ADIE 47 (droit initiatives locales)	1 000 €	Activités 2016
Agir pour le vivant	500 €	Actions 2016
Ancrage en partage	900 €	Actions 2016
ARDIE 47	3 000 €	Clauses d'insertion
Boutique de gestion	4 000 €	Activités 2016
Byblos association	400 €	Exposition Babou
Caisse Sociale de Développement Local	3 000 €	Pérennisation emploi
Cercle Photo Villeneuvois	1 000 €	Mai de la photo 2016
Chambre d'agriculture	1 500 €	De ferme en ferme et partenariat 2016
Chambre d'agriculture	4 000 €	Opération Fermes de Lot et Bastides
Cinéma l'Utopie	3 000 €	Cinéma en plein air sur 8 communes
Cluster CINAPSE	3 000 €	Actions 2016
Couleurs du Monde	1 600 €	Festival Couleurs du Monde 2016
Echiquier Villeneuvois	400 €	Sensibilisation aux échecs
Fédération des commerçants	9 000 €	Actions 2016
Le Festival	1 350 €	Festival de musiques sacrée
Les Peintres du Dimanche	180 €	Animations et expositions 2016
Maison des femmes	10 000 €	Actions 2016
Plateforme de réussite éducative	2 000 €	Activités 2016
Plume cont@nte	450 €	Projet Mémo comptines
SOS surendettement	15 000 €	Actions 2016
SYLLABE	4 000 €	Actions 2016

Total attribué

71 330,00 €

DIT que ces subventions seront inscrites à la Première Décision Modificative de l'exercice 2016 au chapitre 65 article 6574 "subventions de fonctionnement aux associations".

Délibération n° 85/2016

FIXATION D'UN COEFFICIENT MULTIPLICATEUR A LA TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE au titre de la taxe perçue à compter de l'année 2017, d'appliquer au montant de la taxe sur les surfaces commerciales un coefficient multiplicateur de 1,15

DIT que la présente délibération sera notifiée par Monsieur le Président aux services préfectoraux.

Délibération n° 86/2016

RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET PRINCIPAL : MODIFICATION DES DELIBERATIONS DU 15 AVRIL 2015

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de modifier l'arrêté des comptes présenté dans la délibération n° 43/2016 du 15 avril 2016 en indiquant :

- que le résultat antérieur de l'exercice 2014 s'élève en dépense d'investissement à 6 653 118,54 € au lieu de 6 653 118,35 €
- que le besoin de financement de la section d'investissement après prise en compte du résultat propre à l'exercice et des restes à réaliser s'établit en conséquence à la somme de 5 348 947,21 € et non de 5 348 947,02 €

DECIDE de modifier l'affectation des résultats présenté dans la délibération n° 44/2016 du 15 avril 2016 en indiquant :

- que la totalité du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 soit 3 336 984,22 € est affecté en réserve, afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser (sans changement)
- que cette affectation se traduit par l'inscription, au Budget Primitif de l'exercice 2016 :
 - *d'une recette d'investissement au compte 1068 « excédent de Fonctionnement capitalisé » : 3 336 984,22 € (sans changement)*
 - *d'une dépense d'investissement au compte 001 «solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 5 248 730,98 € au lieu de 5 248 730,79 €*

DIT que cette décision d'affectation se traduira par l'inscription à la première Décision Modificative de l'exercice 2016 d'une dépense d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de 0,19 €.

Délibération n° 87/2016

RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE NOMBEL: MODIFICATION DES DELIBERATIONS DU 15 AVRIL 2015

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de modifier l'arrêté des comptes présenté dans la délibération n° 43/2016 du 15 avril 2016 en indiquant qu'une recette de 1,58 € a été comptabilisée en section de fonctionnement au cours de l'exercice 2015.

DECIDE de modifier l'affectation des résultats présenté dans la délibération n° 45/2016 du 15 avril 2016 en décidant :

- que le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 125 030,64 € (sans changement)
- que le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 1,58 € au lieu de 0 €
- que ce résultat sera inscrit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.
- que cette affectation se traduit par l'inscription au Budget de l'exercice 2016 :
 - d'une dépense d'investissement au compte 001 «solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 125 030,64 €
 - d'une recette d'investissement au compte 1068 « excédent de Fonctionnement capitalisé » : 1,58 €.

Délibération n° 88/2016

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la modification du tableau des emplois telle que présentée ci-dessous :

Créations de postes : (16)

- 4 Adjoints Administratifs de 1^{ère} classe à temps complet (35h)
- 1 Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet (35h)
- 1 Ingénieur en Chef hors classe à temps complet (35h)
- 1 Technicien Principal de 1^{ère} classe à temps complet (35h)
- 1 Agent de Maîtrise à temps complet (35h)
- 3 Adjoints Techniques Principaux de 1^{ère} classe à temps complet (35h)
- 1 Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h)
- 2 Auxiliaires de Puériculture Principaux de 1^{ère} classe à temps complet (35h)
- 1 Auxiliaire de Soins Principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h)
- 1 Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet (35h)

Délibération n° 89/2016

MUTUALISATION DE SERVICES : MISE A DISPOSITION DE LA CAGV D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT POUR UN POSTE DE DIRECTEUR PETITE ENFANCE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention, à titre gracieux, avec la commune de VILLENEUVE-SUR-LOT pour la mise à disposition de la CAGV de Madame Françoise SOUM, attachée territoriale titulaire, à hauteur de 100 % de son temps de travail, à compter du 1^{er} septembre 2016, pour une durée d'un an renouvelable.

Délibération n° 90/2016

MUTUALISATION DE SERVICES : MISE A DISPOSITION DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT D'UN AGENT DE LA CAGV POUR UN POSTE DE DIRECTEUR ENFANCE JEUNESSE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention, à titre gracieux, avec la commune de VILLENEUVE-SUR-LOT pour la mise à disposition auprès de la commune de Villeneuve-sur-Lot de Monsieur Paul LOURENCO, animateur principal 1^{ère} classe titulaire, à hauteur de 80 % de son temps de travail, à compter du 1^{er} septembre 2016, pour une durée d'un an renouvelable.

Délibération n° 91/2016

MUTUALISATION DE SERVICES : MISE À DISPOSITION DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT D'AGENTS DU SERVICE COMMUNICATION DE LA CAGV

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention, à titre gracieux, avec la commune de VILLENEUVE-SUR-LOT pour la mise à disposition de la commune de VILLENEUVE-SUR-LOT de Madame Mélissa ROUZIER, adjointe d'animation 2^{ème} classe titulaire, à hauteur de 50 % de son temps de travail hebdomadaire, à compter du 1^{er} juillet 2016 et pour une période de 3 ans renouvelable,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention, à titre gracieux, avec la commune de VILLENEUVE-SUR-LOT pour la mise à contribution de Monsieur Stéphane MAZEAUFROID, rédacteur, à hauteur de 50 % de son temps de travail hebdomadaire, à compter du 1^{er} juillet 2016 pour la durée de son contrat.

Délibération n° 92/2016

MUTUALISATION DE SERVICES : MISE À DISPOSITION DE LA CAGV D'AGENTS DU SERVICE COMMUNICATION DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention, à titre gracieux, avec la commune de VILLENEUVE-SUR-LOT pour la mise à disposition de la CAGV des agents titulaires :

- Madame Nathalie VERON, attaché territorial,
- Madame Laëticia GIREMUS, adjoint technique de 2^{ème} classe,
- Monsieur Pierre BOHERA, adjoint d'animation de 2^{ème} classe,

à hauteur de 50 % de leur temps hebdomadaire de travail, à compter du 1^{er} juillet 2016 et pour une période de 3 ans renouvelable,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention, à titre gracieux, avec la commune de VILLENEUVE-SUR-LOT pour la mise à contribution des agents contractuels :

- Madame Magali PEREZ

- Madame Vanessa SANTOS
- Monsieur Jean BALLOUHEY
- Monsieur Jérôme CALMETTES

à hauteur de 50 % de leur temps hebdomadaire de travail, à compter du 1^{er} juillet 2016 et pour la durée de leurs contrats respectifs.

Délibération n° 93/2016

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 47 POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DES AGENTS RELEVANT DU DROIT PRIVÉ

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de renouveler avec le Centre de Gestion de la fonction publique de Lot-et-Garonne la convention visant à lui confier un rôle de prestataire dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail pour les agents relevant de droit privé, employés par la CAGV,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention dont la date d'effet est fixée au 1^{er} janvier 2017 et dont la durée est illimitée avec possibilité de dénonciation sous un préavis de trois mois. La décision prendra effet au 31 décembre de l'année,

DIT que la CAGV versera dans ce cadre au Centre de Gestion de la fonction publique de Lot-et-Garonne une somme forfaitaire annuelle de 80 € par agent concerné. Ce montant pourra être révisé annuellement par délibération du Conseil d'Administration du CDG 47,

DECIDE de prévoir et d'inscrire annuellement au Budget Primitif de la CAGV les crédits nécessaires au paiement de cette prestation.

Délibération n° 94/2016

ADHESION DE LA COMMUNE D'ALLEZ-ET-CAZENEUVE AU SERVICE COMMUN DES MARCHÉS PUBLICS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de donner une suite favorable à la demande d'adhésion de la commune d'ALLEZ-ET-CAZENEUVE au service commun des Marchés publics à compter du 1^{er} août 2016,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir avec la Commune d'ALLEZ-ET-CAZENEUVE afin de déterminer les modalités de cette intégration et notamment celles liées à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de ce service,

DIT que les crédits nécessaires au fonctionnement de ce service commun sont inscrits au Budget de l'exercice 2016 de la CAGV.

Délibération n° 95/2016

TRANSFERT A LA CAGV DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2017

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'exercer de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence « Assainissement » à compter du 1^{er} janvier 2017,

DIT que la présente délibération sera notifiée à chaque commune membre de la Communauté d'Agglomération du Grand Villenuevois afin que celle-ci formule un avis sur ce projet d'extension de compétences conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DIT que l'extension de compétences aura pour effet juridique de modifier en conséquence les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Villenuevois.

Délibération n° 96/2016

DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISES À DISPOSITION POUR LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT PORTANT SUR LA MODIFICATION DES REGLES D'EMPRISE AU SOL DANS LA ZONE « UDC », SECTEUR DE TOULOS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de définir les modalités de mise à disposition du public relatives au dossier de modification simplifiée du P.L.U. sur la commune de Villeneuve-sur-Lot comme suit :

- mise à disposition du projet de modification, l'exposé de ses motifs et le cas échéant, les avis émis par les personnes associées mentionnées aux articles L 132-7 et L132-9 pendant un mois au Pôle Urbanisme et Habitat de la CAGV, situé place des Droits de l'Homme à Villeneuve-sur-Lot.

Un avis à la population précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les horaires où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera :

- publié en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition.
- affiché en mairie de Villeneuve-sur-Lot et au siège de la CAGV, également 8 jours avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de la mise à disposition.

DECIDE de donner délégation à Monsieur le Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification simplifiée du P.L.U. de la commune Villeneuve-sur-Lot

PRECISE que la délibération doit faire l'objet des mesures de publicité et d'information conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme :

- d'un affichage au siège de la CAGV et à la mairie de la commune de Villeneuve-sur-Lot pendant un mois
- d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département
- d'une publication au recueil des actes administratifs du département.

Délibération n° 97/2016

AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : DEMANDE DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 47

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le programme d'acquisition de poutres rétractables pour les aires d'accueil des Gens du Voyage de la CAGV pour l'exercice 2016,

DECIDE de valider les plans de financement suivants :

Aire d'accueil « Pauchou » de Sainte-Livrade-sur-Lot :

RECETTES	en € HT	DEPENSES	en € HT
1000 Apport CAGV	12 285	2135 Aménagement : terrassement	708
131841 Subv. invest. CAF	5 265	2188 Poutres coulissantes	16 842
TOTAL	17 550	TOTAL	17 550

Aire d'accueil « Virebeau » de Villeneuve-sur-Lot

RECETTES	en € HT	DEPENSES	en € HT
1000 Apport CAGV	12 285	2135 Aménagement : terrassement	708
131841 Subv. invest. CAF	5 265	2188 Poutres coulissantes	16 842
TOTAL	17 550	TOTAL	17 550

AUTORISE Monsieur le Président à demander auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne, les subventions suivantes :

- 5 265 € pour l'aire d'accueil « Pauchou » de Sainte-Livrade-sur-Lot,
- 5 265 € pour l'aire d'accueil « Virebeau » de Villeneuve-sur-Lot,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ces demandes,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces achats sont inscrits au Budget de l'exercice 2016.

Délibération n° 98/2016

MUTUALISATION DE SERVICES : MISE A DISPOSITION DE LA CAGV DE DEUX AGENTS DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT POUR DES ACTIONS DE MEDIATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de VILLENEUVE-SUR-LOT pour la mise à disposition de la CAGV de Monsieur Larbi BOUZABOUN, Adjoint technique principal 2^{ème} classe et de Monsieur Jean-Marie GACEM Adjoint d'animation 1^{ère} classe à hauteur de 50 % maximum de leur temps de travail, à compter du 1^{er} juillet 2016, pour une durée de deux mois.

Délibération n° 99/2016

APPROBATION DE LA CONVENTION "TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE"

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la convention à passer entre la CAGV et le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer dans le cadre de la mise en œuvre de l'appui financier au projet Territoire à énergie positive pour la croissance verte,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter auprès du Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer et de la Caisse des Dépôts et Consignations les subventions d'investissement présentées dans la convention,

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation,

DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette convention seront inscrits aux budgets des exercices correspondants.

Délibération n° 100/2016

DEFENSE DES INTERETS DE LA CAGV DANS UNE INSTANCE AUPRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à agir en justice dans le cadre de la requête introduite devant le Tribunal administratif de BORDEAUX n° 1602674 contre la recommandation du 4 avril 2016 par laquelle le Conseil de discipline de recours a proposé de ramener à une durée de trois jours la sanction prononcée par le Président de la CAGV à l'encontre d'un agent de la Communauté,

DESIGNE la SCP d'avocats NOYER CAZACARRA sise 168-170 rue Fondaudège à BORDEAUX (33000) pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois dans cette instance.

Affiché le 5 juillet 2016

**Le Président
Patrick CASSANY**